

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1909

4 août 2008

SOMMAIRE

Agua S.A.	91615	Grisu Immobilière S.A.	91631
Alma Finance S.A.	91627	KRYK UK Property	91632
Anglo Operations (International) Limited	91631	Maranello Investments S.A.	91616
Anglo Venezuela Investments	91631	Marge S.A.	91628
Antko Management S.à r.l.	91586	Oriflame Cosmetics S.A.	91626
Arlton S.A.	91618	Pacific Sun Central Sàrl	91617
Arrows Due Holding S.A.	91629	Pernambuco S.A.	91627
Autogrill Finance S.A.	91632	Programme 4 Patent Holdings	91630
BMGA Alternative Lux SICAV-SIF	91588	Quifin International S.A.	91625
BMS Immo S.A.	91587	Savane Holding S.A.	91625
Brembo International S.A.	91628	Scame S.A.	91621
Calvasina Luxembourg S.à.r.l.	91617	Scaw International	91630
CD International S.A.	91624	Sefin S.A.	91612
Charme Investments S.C.A.	91632	Sellcom Luxembourg S.A.	91624
Conquest S.à r.l.	91616	Sibad International S.A.	91625
Consult Informatic S.A.	91632	Simap Finance S.A.	91617
Dedalum S.A.	91618	Sitmar S.A.	91627
East Tennessee and Georgia Investments S.A.	91629	Slati S.A.	91629
ECIP Agree S.à r.l.	91618	Stock-Car Team Télévie A.s.b.l.	91622
Edvima S.A.	91587	SunSeT boulevard	91586
Erste International S.A.	91626	T&T International S.A.	91628
Eurofip International S.A.	91626	Tyrrel Finance S.A.	91624
Euro Mall Ventures S.à r.l.	91631	Valmy Technologies S.A.	91616
Eworks Europe S.A.	91625	Vie Groupe S.A.	91617
Foodfin S.A.	91627	Vivarais Participations S.A.	91630
Getty Images Luxembourg S.à r.l.	91586	White Eagle Invest S.A.	91624
		Zweiter International S.A.	91626

Getty Images Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.444.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2008

L'associé unique a constaté et accepté la démission comme gérant A présentée avec effet au 30 juin 2008 par Monsieur Jeffrey DUNN.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant A avec effet au 1^{er} juillet 2008 et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Rikki Jon POWELL, né le 25 janvier 1972 à Oxford (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à Brooklyn, 40, 92nd Street, NY 11 209, U.S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008089052/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Antko Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.378.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approbation de scission de la société Mercuria Services datée du 17 juin 2008 que la société Mercuria Services a été scindée en deux sociétés anonymes, à savoir Sun Plus et Mercuria Services.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sun Plus datée du 17 juin 2008 que la société Sun Plus change sa dénomination en SGG Corporate Services S.A.

Suite à cette scission et à ce changement de dénomination, les 500 parts sociales de ANTKO MANAGEMENT S.A R.L. détenues par Mercuria Services sont désormais détenues par la société SGG Corporate Services S.A. avec effet au 17 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour ANTKO MANAGEMENT SA R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008089053/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

SunSeT boulevard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 100, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.094.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Claude HERMES, dix-neuf parts sociales	19
Monsieur Robert HERMES, Quatre-vingt-une parts sociales	81
Total: cent parts sociales	100

Monsieur Robert HERMES, gérant unique engagera valablement la société par sa seule signature en toutes circonstances et sans limitation de montants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

SunSet BOULEVARD SARL

Signature

Référence de publication: 2008092165/514/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04000. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

BMS Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.214.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2008

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 28 février 2008 à son siège social que:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de

Madame Marie de Fatima MESTRE, employée privée, demeurant à L-9554 Wiltz, 18, rue du Pont

L'assemblée générale décide de nommer:

Monsieur Andreas PERUZZI-SCHNELL, employé privé, né le 1^{er} mars 1962 à Wuppertal, demeurant à D-54292 Trier, Auf dem Sprung 12,

en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Blaschette, le 28 février 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008092137/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02597. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Edvima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.378.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008092144/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07210. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

BMGA Alternative Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.198.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

- The Company BANCO DE MADRID, S.A., a public limited liability company, governed by the laws of Spain, having its registered office in Madrid 28046, Spain, Paseo de la Castellana, 2A, with Company Number A28014207, duly represented by Mr. José Miguel Lopez-Frade Padilla,

here represented by Mr Javier VALLS, Head of Business Development, with professional address in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg, on July 8th, 2008,

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing person, acting as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There exists among the existing shareholder and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "BMGA Alternative Lux SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstance; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

Art. 5. Investment objectives and Policies. The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a self managed mutual investment fund in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the policies and guidelines established by the Board of Directors. For this purpose the Company offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing the following strategies: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate; as stated, from time to time, in each relevant Appendix of the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objective will be successful or that the investment objectives of the Company will be achieved.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document.

Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes and Categories of Shares. The capital of the Company shall be fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company.

The minimum capital shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) within a period of 12 months following the authorization of the Company.

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the right of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered.

The Board of Directors of the Company may decide at any time to create new Sub-Funds.

The Board of Directors of the Company may also decide to issue, within each Sub-Fund, different classes of Shares (the "Classes") having e.g. (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, Shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) different currencies and/or such other features as may be determined by the Board of Directors of the Company from time to time.

The currency in which the Classes of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The Board of Directors of the Company may, at the expense of the relevant Class of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class of Shares is denominated.

The Classes of Shares may be sub-divided into Categories of Shares which may differ in respect of their specific features.

Art. 7. Shares.

7.1. The Company is restricted solely to Well-informed investors such as institutional investors, professional investors and any other qualified investors, as specified under article 2 of the Law of 2007.

Under the Law of 2007, a Well-informed Investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- (a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and
- (b) (i) he is committed to invest a minimum of 125,000 Euro in the specialised investment fund, or
- (ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialised investment fund.

The requirements of the two previous paragraphs are not applicable for the directors, partners, managers and to any other persons taking part in the management and the investment decision process of the Fund.

Each Share is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the Board of Directors of the Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Shares must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Shares may be suspended until these conditions are met.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares

Shares of any Class or Category in any Sub-Fund may be issued, upon decision of the Board of Directors as specified in the Offering Document, in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his or her right of ownership of such Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of his or her Shareholding upon request; no certificates shall be issued.

Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Title to Shares is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Shareholders upon delivery to the Board of Directors of the Company of a transfer document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

The Board of Directors will not issue or give effect to any transfer of shares of the Company to any investor who may not be considered as Well-informed Investor. The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well-informed Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed Investor, the Board of Directors will redeem the relevant shares in accordance with the provisions under Art. 8. below "Issue and redemption of Shares".

The Board of Directors will refuse the issue of shares or the transfer of shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well-informed Investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well-informed Investor, the Board of Directors will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well-informed Investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the Board of Directors that such subscription is made on behalf of a Well-informed Investor as aforesaid and the Board of Directors may require evidence that the beneficial owner of the shares is a Well-informed Investor.

7.3 Restrictions on Subscription and Ownership

The Board of Directors may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The Board of Directors may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholders of the Company or any Sub-Fund.

In addition, the Board of Directors may:

- reject in whole or in part at its discretion any application for Shares; or
- redeem at any time Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding such Shares.

In the event that the Board of Directors gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Shareholder, such Shareholder shall cease to be entitled to the Shares specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed Investor, the Board of Directors will redeem the relevant shares

Art. 8. Issue and redemption of Shares.

8.1 Issue of Shares

The Board of Directors may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund.

Shares are made available through the Board of Directors on a continuous basis in each Sub-Fund.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the Board of Directors to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day"), subject to the right of the Board of Directors to discontinue temporarily such issue as provided in "Temporary Suspension of the Calculation". Whenever used herein, the term "Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in Luxembourg.

The price per Share will be the net asset value ("NAV") per Share of the relevant Class or Category of Shares within each Sub-Fund as of the applicable Valuation Day together with any applicable sales charges. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally. The NAV per Share of each Class or Category will be available within the period of time determined by the Board of Directors and specified in the Offering Document.

Investors may be required to complete a subscription agreement for Shares or other documentation satisfactory to the Board of Directors indicating that the purchaser or the beneficial owner is not a "U.S. Person" and that he is an Institutional Investor, Professional Investor or a Qualified Investor as specified under article 2 of the Law of 2007. Subscription agreements containing such representations are available from the Board of Directors or the Company's duly appointed agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made within the period of time determined by the Board of Directors and specified in the Offering Document by electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) and in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or in any other currency to the extent provided for in the Offering Document to the order of the Custodian. Failing these payment applications will be considered as cancelled.

The Board of Directors will not issue Shares as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Shares has been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the subscriber) by a time dictated by the Board of Directors as more fully described in the Offering Document; otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day. Applications for subscription may

also be made through the distributors, in such a case investors should note that other subscription procedures or time limits may apply.

The Board of Directors reserves the right to reject any subscription in whole or in part, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant within the timeframe as indicated in the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

No Shares of any Class or Category and Sub-Fund will be issued during any period when the calculation of the NAV per Share in such Class or Category or Sub-Fund is suspended by the Board of Directors.

In the case of suspension of dealings in Shares, the subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The Board of Directors may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund described in the Offering Document for the Shares of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Shareholders.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Shares, fractions of registered Shares shall be issued to one thousandth of a Share.

8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document of the Company.

8.3 Redemption of Shares

Except as provided in "Temporary Suspension of the Calculation", Shareholders may at any time request redemption of their Shares.

Redemptions will be made at the NAV per Share in the relevant Sub-Fund and Class or Category on any Valuation Day, provided that the applications have been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the Board of Directors of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day. Application for redemption may also be made through the distributors, in such a case investors should note that other redemption procedures and time limits may apply.

Further to potential fluctuations, the redemption price may be higher or lower than the price paid at the time of the subscription or purchase.

Instructions for the redemption of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Board of Directors. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in "Temporary Suspension of the Calculation" hereof.

The Board of Directors shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund in order to make certain at any time, under normal circumstances, the repurchase of Shares of a Sub-Fund.

Upon instruction received from the Board of Directors, payment of the redemption price will be made within the period of time determined by the Board of Directors and specified in the Offering Document. Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class as disclosed in the Appendices below or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the NAV per Share of such Sub-Fund is suspended by the Board of Directors in accordance with "Temporary Suspension of the Calculation".

Furthermore, if on any Valuation Day repurchase requests and conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for repurchase or conversion will be deferred for such period as the Board of Directors considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund, but normally not exceeding one Valuation Day. On the next Valuation Day following such period, these repurchase and conversion requests will be met in priority to later requests.

If, as a result of any request for repurchase, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the Board of Directors may treat such request as a request to redeem the entire shareholding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Art. 9. Conversion of Shares. Except as otherwise specified in the Offering Document, Shareholders who wish to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-fund or Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of another Sub-funds must submit an application by fax, telex or by post to the registrar and transfer agent, specifying the Sub-Fund or Sub-Funds, the Class/Category or Classes/Categories concerned and the number of Shares they wish to convert.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile.

Shares may be tendered for conversion on any Business Day.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

No conversion of Shares will be effected until a duly completed conversion request form or other written notification acceptable to the registrar and transfer agent has been received at the registered office of the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the Board of Directors acting on behalf of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day.

In converting Shares, the Shareholder must where applicable meet the minimum investment requirements referred to in Article 8.2 hereof.

If, as a result of any request for conversion, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the Board of Directors may treat such request as a request to convert the entire holding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Conversions will be made on the basis of the respective NAVs of the relevant Shares of the relevant Class or Category of Shares or Sub-Fund, as of the relevant Valuation Day(s) following receipt by the registrar and transfer agent, of the documents mentioned in the Offering Document, less any conversion charge specified in the Offering Document.

Art. 10. Charges of the Company.

10.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal expenses incurred by the Custodian while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Custodian or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Incorporation or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of the Board of Directors and all other documents concerning the Company, including registration statements and Offering Documents and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semiannual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the NAV from the Central Administrator; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

10.2 Formation and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the formation of the Company and in such amounts in each year as determined by the Board of Directors on an equitable basis.

10.3 Formation and launching expenses of additional Sub-Funds

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding 5 years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the Board

of Directors on an equitable basis. The newly created Sub-Fund shall not bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

10.4 Fees of the Investment Manager

The Investment Manager is entitled to a management fee, and a performance fee as applicable, for each Class or Category of Shares, payable out of the gross assets of each Sub-Fund, at the end of each quarter. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Investment Manager will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.5 Fees for the Central Administrator

The Central Administrator, is entitled to an administration fee out of the gross asset of the relevant Sub-Fund payable at the end of each month. Such fee will depend on the investment policy of the relevant Sub-Fund.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Central Administrator will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.6 Fees of the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent

The Custodian, paying agent, registrar and transfer agent shall be entitled to fees the maximum amount of which will be indicated in the Offering Document. In addition, the Custodian may receive customary banking fees for transactions.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent and any custody charges of banks and financial institutions to which custody of assets of a Sub-Fund is entrusted, will be borne by the relevant Sub-Fund.

Art. 11. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

The first accounting year will end on December 31, 2008.

The consolidated accounts of the Company shall be kept in the Reference Currency of the Company. The financial statements relating to the separate Sub-Funds shall also be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund.

Art. 12. Publications. Audited annual reports will be made available to the Shareholders at no cost to them at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

Any other financial information to be published concerning the Company, including the NAV, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the Board of Directors, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders, sent to the Shareholders via e-mail, published on the website of the Company, in one or more newspapers and/or in the Memorial.

Art. 13. Determination of the net asset value per share.

13.1 Frequency of Calculation

The NAV per Share for each Class or Category within the relevant Sub-Fund will be calculated at least twice a year as more fully described in the Offering Document (a "Valuation Day"), in accordance with the provisions of "Valuation of Assets" hereinafter. Such calculation will be done by the Central Administrator in its capacity as administrator.

13.2 Calculation

The NAV per Share for each Class or Category of Shares within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency of each relevant Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Sub-Fund attributable to the relevant Class or Category, being the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class or Category less the portion of liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class or Category, on any such Valuation Day, by the total number of Shares of such Class or Category then outstanding on the relevant Valuation Day, in accordance with the valuation rules set forth under "Valuation of Assets".

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest Share of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

13.3 Temporary Suspension of the Calculation

The Board of Directors may suspend the determination of the NAV per Share of any Sub-Fund and in consequence the issue and redemption of its Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Sub-Fund:

- when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the

Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the NAV has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the NAV per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV per Share in the relevant Sub-Fund.

13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company;
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (viii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

- a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

- c) In the event that the securities are not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the Board of Directors, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the Board of Directors based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith by the Board of Directors;

- d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable;

- e) The NAV per Share of any Sub-Fund may be determined by using an amortised cost method for all investments with a known short term maturity date. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Central Administrator will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to

ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Central Administrator. If the Central Administrator believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Central Administrator shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

The relevant Sub-Fund shall, in principle, keep in its portfolio the investments determined by the amortisation cost method until their respective maturity date;

f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Central Administrator;

g) All other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Central Administrator;

h) The Central Administrator, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Central Administrator is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the NAV per Share of any Class or Category in a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Central Administrator may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the NAV per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second NAV per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(i) All loans, bills and accounts payable;

(ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(iii) All accrued or payable administrative expenses;

(iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Board of Directors, and other reserves, if any, authorized and approved by the Board of Directors; and

(vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board of Directors shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in its corresponding Section.

The NAV per Share for each Sub-Fund is determined by the Central Administrator acting in its capacity as administrator and made available at its registered office.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Art. 14. Distribution policy. The Board of Directors may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law.

Distributions made and not claimed within five years from their due date will lapse and revert to the relevant Sub-Fund.

Art. 15. Amendments to the Articles of Incorporation. The general meeting of shareholders and in accordance with Luxembourg law, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, may do such amendments to these Articles of Incorporation as it may deem necessary in the interest of the Shareholders.

Art. 16. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category. The Company and each of the Sub-Funds have been established for an unlimited period of time. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 15 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the share represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and the compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Memorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event will also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Capital) and the principle of equal treatment of Shareholders.

At the close of liquidation of the Company, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

Shares may be redeemed, provided that Shareholders are treated equally.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the Board of Directors as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the Board of Directors may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including effective prices and expenses incurred for the realisation of investments). The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the Board of Directors, shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the Board of Directors authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the Board of Directors in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realisation of the investments, closing expenses and non paid-off setting-up expenses) until the effective date of the compulsory redemption.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the liquidation of Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds, the Board of Directors may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The Board of Directors may decide to allocate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to the Law of 2007 or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "new Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders) where the value of the net assets of any Class, Category and/or Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for the Class, Category and/or Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of

the economic or political situation or as a matter of rationalisation. Such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors (and, in addition, the notice will contain information in relation to the new Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the Board of Directors, provided that only the Shareholders having expressly consented thereto may be transferred to a foreign UCI.

Art. 17. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 18. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. The members of the Board of Directors shall not necessarily be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period up to six years. They shall be eligible for re-election.

If a legal entity is appointed director, it must appoint an individual through whom it shall exercise its director's duties. In this respect, a third party shall have no right to demand the justification of powers; the mere qualification of representative or of delegate of the legal entity being sufficient.

The term of office of outgoing directors not re-elected shall end immediately after the General Meeting which has replaced them.

Any director may be removed from office with or without giving a reason or be replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting of shareholders.

Any candidate for the function of Director who is not mentioned in the agenda of the General Meeting of shareholders must be elected by 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

Potential directors mentioned in the agenda of the Annual General Meeting must be elected by the majority of the votes of the shareholders present or represented.

In the event a seat on the board falls vacant because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors appointed by the General Meeting may appoint, by majority vote, a director to temporarily fill such vacancy until the next General Meeting of shareholders, which shall ratify such appointment.

Art. 19. Chairmanship and Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose a Chairman from among its members and may also choose one or more vice-chairman from among its members. It may also appoint a secretary, who needs not to be a director. Meeting of the Board of Directors shall be called by the chairman or any two directors, and held at the place, date and time indicated in the notice of meeting. Any director may take part in any meeting by appointing another director as his proxy, in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar written means of communication. Any director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by its chairman, or failing that, the oldest director attending the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented. Resolutions shall be adopted by a majority vote of the directors present or represented. In the event that, at any meeting of the Board of Directors, the number of votes for and against a resolution is equal, the person chairing the Board of Directors' meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in a meeting can hear each other. Participation in a meeting by such means shall be equivalent to a physical presence at such meeting.

Notwithstanding the foregoing clauses, directors may also vote by means of a circular document. The resolution shall be approved by the directors by each of them signing either a single document or multiple copies of the same document. Such resolution shall have the same validity and force as if they had been voted during a Board meeting, duly convened and held, and can be proven by letter, fax, telegram or any similar means.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or by the person who chaired such meeting in his absence.

Copies or extracts of such minutes needed as evidence in court or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two directors or by any person authorised by the Board of Directors.

Art. 20. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors has the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association for the General Meeting of shareholders shall fall within the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the investment policy.

Furthermore, the Board of Directors may appoint one or more investment managers and/or investment advisors with respect to the implementation of the investment policy of the Company.

Any such appointment may be revoked by the Board of Directors at any time.

Art. 21. Signatory Powers. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors, Officers or of any other persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class or Category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg at the registered office, on the second Tuesday in the month of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 23. Auditor. In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the General Meeting.

Art. 24. Custody of the assets of the Company. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian").

The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The Board of Directors may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

Art. 25. Applicable law, Jurisdiction, Language. The Articles of Incorporation are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Any claim arising between the Shareholders, the Investment Manager, the Central Administrator and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Investment Manager, the Central Administrator and the Custodian may subject themselves and the Company (i) to the jurisdiction of courts of the countries in which the Shares are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, (ii) with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Shareholders resident in such countries, to the laws of such countries.

English shall be the governing language of these Articles of Incorporation.

Art. 26. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 2007 and the law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st December 2008.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in these Articles of Incorporation in 2009.

Subscription and Payment

The initial share capital of the Company is subscribed by:

- BANCO DE MADRID, S.A, prenamed, which subscribes for (three hundred and ten) 310 shares, resulting in a total payment of thirty one thousand Euro) EUR 31,000.-;

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in Article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organization are estimated at approximately EUR 6,400.-.

Extraordinary general meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1) The following have been elected as directors, their mandate expiring at the issue of the annual general meeting to be held in 2009:

- Mr Luis Francisco REGALADO NORES, company director, born in Ferrol (Spain), on October 27th, 1967, residing professionally at E-28046 Madrid (Spain), 2, Paseo de la Castellana;

- Mr Pablo HARGUINDEY ANTOLI-CANDELA, company director, born in Madrid (Spain), on June 2nd, 1972, residing professionally at E-28046 Madrid (Spain), 2, Paseo de la Castellana;

- Mrs Victoria SIMÓN VILLAREJO, Administrator of Society, born in Madrid (Spain), on April 10th, 1966, residing professionally at E-28001 Madrid, 23, Calle Don Ramón de la Cruz.

2) Has been appointed as independent auditor, its mandate expiring at the issue of the annual general meeting to be held in 2009:

- BDO Compagnie Fiduciaire having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 71.178.

3) The address of the registered office of the Corporation is fixed at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at request of the above-named person, this deed is written in English followed by a French translation; in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Hesperange on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the said person appearing, known to the notary by the surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- la société BANCO DE MADRID, S.A., une société anonyme de droit espagnol, ayant son siège social à Madrid 28046, Espagne, Paseo de la Castellana, 2A, enregistrée sous le numéro A28014207, dûment représentée par Mr. José Miguel Lopez-Frade Padilla,

ici représentée par Mr Javier VALLS, Head of Business Development, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juillet 2008,

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Raison sociale. Il existe entre l'actionnaire existant et ceux pouvant devenir actionnaires à l'avenir, une société anonyme qualifiée en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «BMGA Alternative Lux SICAV-SIF» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Si le Conseil d'administration détermine que des événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qu'ils interfèrent avec les activités courantes de la Société à son siège social ou avec la bonne communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant un tel transfert temporaire, restera une entreprise luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds disponibles en titres négociables de tout type et tout autre actif autorisé conformément à la loi du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi de 2007»), en répartissant les risques liés à l'investissement et en offrant à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

Art. 5. Objectifs et politiques d'investissement. L'objectif de la Société est de donner aux investisseurs l'opportunité d'investir dans un fonds commun de placement autogéré afin d'obtenir un rendement optimal à partir du capital investi.

La Société vise à atteindre ses objectifs conformément aux politiques et directives prévues par le Conseil d'administration. À cette fin, la Société offre un choix de compartiments comme décrit dans le document d'émission, qui permet aux investisseurs de procéder à leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques visant à gérer l'actif des différents compartiments peuvent être considérés comme poursuivant les stratégies suivantes: stratégies d'investissement alternatif, investissement en capital-risque, investissement en contrats à terme (contrats à terme sur marchandises et/ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou en options ou investissements en immobilier; comme prévu, de temps à autre, dans chaque annexe pertinente du document d'émission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Il ne peut toutefois y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement de la Société réussissent ou soient atteints.

Les règles de répartition des risques et les politiques d'investissement spécifiques applicables à chaque compartiment particulier seront fixées par le conseil d'administration et publiées dans le document d'émission.

Art. 6. Capital, compartiments, classes et catégories d'actions. Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera au moment de la mise en place d'un montant de trente et un mille euros (31 000 EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société.

Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) pendant les 12 mois qui suivent l'autorisation de la Société.

Pour chaque compartiment, un portefeuille indépendant d'investissements et d'actifs sera conservé. Les différents portefeuilles seront investis séparément en fonction de leurs caractéristiques spécifiques comme décrit dans le document d'émission de la Société.

La Société est une entité unique; cependant, les droits des investisseurs et créanciers concernant le compartiment ou établis par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment et les actifs d'un compartiment ne seront responsables que pour les droits des actionnaires liés à ce compartiment et pour ceux des créanciers dont la réclamation se rapporte à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation de ce compartiment. Dans les relations entre les actionnaires de la Société, chaque compartiment est traité en tant qu'entité séparée. Les actifs, engagements, charges et dépenses qui ne peuvent être alloués à un compartiment précis sont imputés aux différents compartiments proportionnellement à leur actif net respectif, le cas échéant en fonction des sommes considérées.

Le Conseil d'administration de la Société peut décider à tout moment de créer de nouveaux compartiments.

Le Conseil d'administration de la Société peut également décider d'émettre, dans chaque compartiment, différentes classes d'actions (les « classes ») ayant par exemple (i) une structure de charges de rachat et vente particulière et/ou (ii) une structure de frais de gestion ou de conseil spécifique et/ou (iii) des frais de distribution, de gestion des actionnaires ou autres différents et/ou (iv) des types variés d'investisseurs ciblés et/ou (v) des monnaies différentes et/ou toute autre caractéristique pouvant être fixée par le Conseil d'administration de la Société à tout moment.

La monnaie dans laquelle les classes d'actions sont libellées peut différer de la monnaie de référence du compartiment pertinent. Le Conseil d'administration de la Société peut, aux frais de la classe d'actions concernée, utiliser des instruments comme des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que celle dans laquelle la classe d'actions concernée est libellée.

Les classes d'actions peuvent être sous-divisées en catégories d'actions pouvant ne pas avoir les mêmes caractéristiques spécifiques.

Art. 7. Actions.

7.1 La Société est exclusivement limitée aux investisseurs avertis tel que les investisseurs institutionnels, professionnels et autres investisseurs qualifiés, comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007.

Conformément à la Loi de 2007, un investisseur averti doit être un investisseur institutionnel, professionnel ou autre qui remplit les conditions suivantes:

- (a) qui adhère par écrit au statut de l'investisseur bien informé et
- (b) (i) qui investit au moins cent vingt-cinq mille euros (125 000 euros) dans la Société ou
- (ii) qui a été soumis à une déclaration effectuée par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, une société d'investissement, au sens de la Directive 2004/39/EC ou une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC certifiant son expertise, expérience ou connaissance en ce qui concerne l'évaluation appropriée d'un investissement dans le fonds d'investissement spécialisé.

Les conditions des deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Chaque action est indivisible conformément aux droits qui lui sont conférés. Dans leurs transactions avec le Conseil d'administration de la Société ou la Banque de dépôt, les co-propriétaires d'actions ou les contestataires d'actions doivent être représentés par la même personne. L'exercice des droits liés aux actions peut être suspendu jusqu'à ce que les conditions soient satisfaites.

Toutes les actions émises enregistrées de la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires gardé par la Société ou par une personne ou plus à ce désignées par la Société et un tel registre comprendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou domicile choisi comme indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant versé sur chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions nominatives.

Les actionnaires autorisés à recevoir les actions nominatives doivent donner à la Société l'adresse à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera inscrite au registre des actionnaires.

Si un actionnaire peut prouver, à satisfaction de la Société, que son certificat d'actions a été perdu, abîmé ou détruit alors, un duplicata de certificat d'actions peut être émis, à sa demande, suivant telles conditions et garanties, incluant mais non exclusivement une obligation émise par une compagnie d'assurance, que la Société déterminera. A l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'une copie, le certificat d'action original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis deviendra nul.

Les certificats d'actions abîmés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

7.2 Formulaire, détention et transfert d'actions

Les actions de toute classe ou catégorie dans tout compartiment peuvent être émises sur décision du Conseil d'administration comme précisé dans le document d'émission, en la forme nominative.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa possession d'actions sur demande; aucun certificat ne sera émis.

Des fractions d'actions nominatives seront émises, qu'elles résultent de leur souscription ou de leur conversion.

Le droit aux actions est transféré par inscription du nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires sur délivrance du document de transfert au Conseil d'administration, dûment rempli et exécuté par le cédant et le cessionnaire.

Le Conseil d'administration ne délivrera pas ou ne donnera pas suite à un transfert d'actions de la Société à tout investisseur n'étant pas considéré comme un investisseur averti. Le Conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date où il aura reçu preuve suffisante de la qualité d'investisseur averti de l'investisseur. S'il apparaît à quelconque moment que le détenteur d'une classe ou catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, le Conseil d'administration rachètera les actions concernées conformément aux dispositions sub article 8 ci-après «Émission et rachat d'actions».

Le Conseil d'administration refusera l'émission ou le transfert d'actions s'il n'existe pas de preuve suffisante que la personne ou la société à laquelle les actions sont vendues ou transférées est un investisseur averti. En étudiant la quali-

fication d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'investisseur averti, le Conseil d'administration aura soin d'observer les directives ou recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les investisseurs avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier au Conseil d'administration que cette inscription est effectuée au nom d'un investisseur averti comme susmentionné et le Conseil d'administration peut requérir la preuve que le bénéficiaire réel des actions est un investisseur averti.

7.3 Restrictions concernant la souscription et propriété.

Le Conseil d'administration peut, à tout moment et à sa propre discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'actions aux personnes privées ou morales résidant ou établis dans certains pays ou territoires. Le Conseil d'administration peut également interdire à certaines personnes privées ou morales d'acquérir directement ou à titre de bénéficiaire ou de détenir des actions, si cette mesure est nécessaire pour la protection de la Société ou d'un compartiment, des actionnaires de la Société ou d'un compartiment.

En outre, le Conseil d'administration peut:

- rejeter en tout ou partie à sa propre discrétion toute demande d'actions; ou
- racheter à tout moment des actions détenues par des actionnaires qui n'ont pas le droit d'acheter ou de détenir ces actions.

Dans le cas où le Conseil d'administration notifie à un actionnaire le rachat obligatoire pour l'une quelconque des raisons susmentionnées, ce dernier n'aura plus droit aux actions mentionnées dans l'avis de rachat immédiatement après la clôture de l'activité à la date y précisée.

S'il apparaît à un quelconque moment qu'un détenteur d'une classe ou d'une catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, le Conseil d'administration rachètera les actions concernées.

Art. 8. Émission et rachat d'actions.

8.1 Émission d'actions

Le Conseil d'administration peut émettre des actions de toute classe ou catégorie dans chaque compartiment séparé.

Les actions sont régulièrement mises à disposition par le Conseil d'administration dans chaque compartiment.

Le Conseil d'administration peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises dans chaque compartiment.

Les actions sont émises au jour ouvrable concerné (un «jour ouvrable») désigné par le Conseil d'administration comme étant le jour d'évaluation du compartiment concerné (le «jour d'évaluation»), sous réserve du droit du Conseil d'administration d'interrompre temporairement l'émission comme prévu dans «Suspension provisoire du calcul». À chaque fois qu'il y est fait référence dans la présente, l'expression «jour ouvrable» signifie un jour où les banques sont ouvertes aux activités au Luxembourg.

Le prix par action sera la valeur nette d'inventaire («VNI») par action de la classe ou catégorie concernée d'actions dans chaque compartiment au jour d'évaluation en vigueur plus les charges de ventes applicables. En fonction des lois, des réglementations, des règles de la bourse ou des pratiques bancaires dans le pays où la souscription est effectuée, des impôts ou des coûts additionnels peuvent être demandés. La VNI par action de chaque classe ou catégorie sera disponible pendant la durée fixée par le Conseil d'administration et précisée dans le document d'émission.

Les investisseurs peuvent être requis de compléter un accord de souscription pour les actions ou autre documentation satisfaisante au Conseil d'administration indiquant que l'acheteur ou le bénéficiaire réel n'est pas «une personne américaine» et qu'il est un investisseur institutionnel, professionnel ou qualifié comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007. Les accords de souscription contenant telles représentations sont disponibles auprès du Conseil d'administration ou des agents dûment nommés de la Société. Pour toute inscription subséquente des instructions seront données par télécopie, télex ou par courrier.

Les paiements seront opérés pendant la période fixée par le Conseil d'administration et précisée dans le document d'émission par transfert bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf là où les pratiques bancaires locales ne permettent pas le transfert bancaire électronique) et dans la monnaie de référence du compartiment concerné ou dans toute autre devise dans la limite imposée par le document d'émission à l'ordre de la banque de dépôt. Faute de ce faire, les demandes de paiement seront considérées comme annulées.

Le Conseil d'administration n'émettra pas d'actions, un jour d'évaluation particulier, à moins que la demande de souscription de ces actions ait été reçue par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement du souscripteur) à un moment dicté par le Conseil d'administration comme décrit plus amplement dans le document d'émission; autrement, toute demande sera considérée comme ayant été reçue le jour ouvrable suivant. Les demandes de souscription peuvent également être effectuées par les distributeurs; dans ce cas, les investisseurs noteront que d'autres procédures d'investissement ou limites de durée s'appliqueront.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de rejeter toute souscription en tout ou en partie, dans lequel cas les sommes de souscription versées ou le solde y afférent, le cas échéant, seront normalement ristournées au demandeur dans la période prévue comme indiqué dans le document d'émission, pourvu que ces sommes de souscription aient été compensées.

Aucune action d'une quelconque classe ou catégorie et compartiment ne sera émise pendant la période où le calcul de la VNI par action d'une telle classe ou catégorie ou compartiment est interrompu par le Conseil d'administration.

Dans le cas de suspension de transactions d'actions, la souscription sera négociée au premier jour ouvrable suivant la fin de la période de suspension.

Le Conseil d'administration peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé qui sera disponible pour inspection et pourvu que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du compartiment concerné décrits dans le document d'émission des actions de la Société. Tous frais occasionnés afférents à un apport en nature de titres seront supportés par les actionnaires concernés.

Dans la mesure où la souscription n'engendre pas l'acquisition d'un nombre complet d'actions, des fractions d'actions nominatives seront émises jusqu'à un millième d'action.

8.2 Investissement et participations minimums

Des montants minima d'investissements initiaux et subséquents ainsi que de participation peuvent être fixés par le Conseil d'administration et mentionnés dans le document d'émission de la Société.

8.3 Rachat d'actions

A l'exception de ce qui est prévu dans «Suspension provisoire des calculs», les actionnaires peuvent à tout moment demander le rachat de leurs actions.

Les rachats seront effectués à la VNI par action dans le compartiment et classe ou catégorie concernés à tout jour d'évaluation, pourvu que les demandes aient été reçues par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement de l'actionnaire) au moment fixé par le Conseil d'administration de la Société au Luxembourg, comme décrit plus précisément dans le document d'émission. Les demandes reçues après cette période seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant. La demande de rachat peut également être effectuée par les distributeurs, dans ce cas les investisseurs noteront que d'autres procédures de rachat et limites de durée peuvent s'appliquer.

Par suite de fluctuations potentielles, le prix de rachat peut être plus élevé ou plus bas que le prix payé au moment de la souscription ou de l'achat.

Les instructions pour le rachat d'actions peuvent être données par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité et l'adresse de l'actionnaire demandant le rachat, le compartiment concerné, la classe ou catégorie concernée, le nombre d'actions ou le montant à racheter, le nom auquel les actions sont enregistrées et les détails complets du paiement, incluant le nom du bénéficiaire, de la banque et du numéro de compte. Tous les documents nécessaires à la réalisation du rachat doivent être joints à la demande.

Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant le droit d'agir au nom de l'actionnaire ou par procuration en la forme et substance acceptable par le Conseil d'administration. Les demandes de rachat effectuées conformément à la procédure en cours seront irrévocables, sauf dans le cas où un actionnaire révoquerait cette demande parce qu'elle ne peut être honorée pour l'une des raisons mentionnées dans « Suspension provisoire du calcul » de la présente.

Le Conseil d'administration garantira qu'un niveau approprié de liquidités est maintenu dans chaque compartiment afin d'assurer à tout moment, en des circonstances normales, le rachat d'actions d'un compartiment.

Sur instruction émanant du Conseil d'administration, le paiement du prix de rachat sera effectué dans la période fixée par le Conseil d'administration et précisée dans le document d'émission. Le paiement de ces actions sera opéré dans la devise de référence du compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la monnaie de libellé de la classe concernée comme prévu aux annexes ci-dessous ou dans toute devise convertible librement mentionnée par l'actionnaire. Dans le dernier cas, tous frais de conversion seront supportés par l'actionnaire concerné.

Les actions de tout compartiment ne seront pas rachetées si le calcul de la VNI par action dudit compartiment est suspendu par le Conseil d'administration conformément à «Suspension provisoire du calcul».

En outre, si à un jour d'évaluation, les demandes de rachat et de conversion se rapportent à plus de 10 % des actions en circulation d'une classe ou catégorie ou compartiment précis, le Conseil d'administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera retardé pour la période considérée par le Conseil d'administration comme étant du meilleur intérêt du compartiment concerné mais n'excédant pas normalement un jour d'évaluation. Au jour d'évaluation suivant cette période, les dernières demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité.

Si, par suite d'une demande de rachat, la VNI totale de toutes les actions détenues par un actionnaire dans un compartiment descendait au-dessous du montant minimum référencé dans « Investissement et participation minimums » des présents statuts, le Conseil d'administration traitera cette demande comme une demande de rachat de l'intégralité des actions de l'actionnaire dans le compartiment concerné.

Art. 9. Conversion d'actions. Sauf prévu autrement dans le document d'émission, les actionnaires qui souhaitent convertir tout ou partie de leurs actions d'une classe ou catégorie particulière en actions d'autres classes ou catégories (dans les limites disponibles) du même compartiment ou en actions de classes ou catégories d'actions identiques ou différentes (dans les limites disponibles) d'autres compartiments, doivent soumettre une demande par télécopie, télex ou courrier

à l'agent de registre et de transfert, précisant le compartiment ou les compartiments, la ou les classes/catégories concernées et le nombre d'actions qu'ils souhaitent convertir.

Une conversion d'actions d'une classe ou catégorie spécifique d'un compartiment en des actions d'une autre classe ou catégorie dans le même compartiment et/ou en des actions d'une classe ou catégorie identique ou différente dans un autre compartiment sera traitée comme un rachat d'actions et achat simultané d'actions du compartiment acquis. Un actionnaire qui souhaite convertir ses actions peut de ce fait réaliser un bénéfice ou une perte imposables liés à la conversion selon les lois du pays de sa citoyenneté, résidence ou domicile.

Les actions peuvent être soumises à la conversion lors de tout jour ouvrable.

Toutes les conditions relatives au rachat d'actions s'appliqueront également à la conversion des actions.

Aucune conversion d'actions ne sera effectuée jusqu'à ce qu'un formulaire de demande de conversion dûment complété ou notification écrite acceptée par l'agent de registre et de transfert ait été reçue au siège social de l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement par l'actionnaire) au moment fixé par le Conseil d'administration agissant au nom de la Société au Luxembourg, comme décrit plus amplement dans le document d'émission. Les demandes reçues en retard seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant.

Lors de la conversion d'actions, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions d'investissement minimum applicables mentionnées à l'article 8.2 des présentes.

Si, par suite d'une demande de conversion, la VNI totale de toutes les actions détenues par l'actionnaire dans un compartiment descend au-dessous du montant minimum référencé dans «Investissement et participation minimums» des présents statuts, le Conseil d'administration peut traiter cette demande comme une demande de conversion de la participation intégrale de cet actionnaire dans le compartiment concerné.

Les conversions seront effectuées sur la base des VNI respectives des actions concernées de la classe ou catégorie précises d'actions ou compartiment, aux jours d'évaluations concernés suivant la réception par l'agent de registre et de transfert des documents mentionnés dans le document d'émission, déduction faite de toute charge de conversion précisée dans le document d'émission.

Art. 10. Charges de la Société.

10.1 Généralités

La Société s'acquittera sur l'actif du compartiment concerné de toutes les dépenses à payer par le compartiment, notamment mais non exclusivement:

- les frais payables à et les remboursements raisonnables et dépenses pour le compte de tiers occasionnés par l'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert, le cas échéant;
- toute taxe pouvant être due sur les actifs et le revenu du compartiment;
- les frais bancaires courants dus sur transactions impliquant des titres détenus dans le compartiment;
- les frais légaux accrus à la banque de dépôt agissant dans l'intérêt des actionnaires;
- le coût de toute assurance de responsabilité ou assurance contre les détournements couvrant tous les frais, dépenses ou pertes ressortant de toute obligation ou demande du chef de dommage ou autre dédommagement demandé contre l'agent de dépôt ou autres agents de la Société pour violation de la loi ou non-respect de leurs obligations respectives découlant des présents statuts ou autres à l'encontre de la Société;
- les frais et dépenses de rédaction et impression des confirmations écrites d'actions; les frais et dépenses de rédaction et/ou de dépôt et impression du Conseil d'administration et tout autre document concernant la Société, incluant les déclarations d'enregistrement et documents d'émission et notes explicatives auprès de toute autorité (y compris les associations de maisons de courtage de valeur locales) ayant compétence sur la Société ou sur l'offre d'actions de la Société; les frais et dépenses de rédaction, dans telles langues nécessaires dans l'intérêt des actionnaires, incluant les bénéficiaires réels des actions et la distribution annuelle et semestrielle de rapports et autres rapports ou documents exigés par les lois ou règlements en vigueur des autorités susmentionnées; les frais de comptabilité, tenue des comptes et calcul de la VNI par l'Administrateur Central; les frais de rédaction et distribution d'avis publics aux actionnaires; les honoraires d'avocats et du réviseur d'entreprise agréé; et tous frais administratifs similaires, y compris toute dépense publicitaire et autres dépenses occasionnées directement par l'offre et la distribution d'actions.

Toute dépense récurrente sera d'abord imputée sur le revenu, puis sur les plus-values et enfin sur les actifs. D'autres charges pourront être amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

10.2 Frais de constitution et de lancement de la Société Les frais et dépenses de constitution de la Société et l'émission initiale de ses actions seront supportés par la Société et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans à partir de la constitution de la Société et en autant de montants que fixés chaque année par le Conseil d'administration sur une base équitable.

10.3 Frais de constitution et de lancement des compartiments supplémentaires

Les frais et dépenses occasionnées par la création d'un compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur l'actif de ce compartiment seulement et dans des montants fixés chaque année par le Conseil d'administration sur une base équitable. Le compartiment nouvellement constitué ne supportera pas une proportion des frais et dépenses

occasionnés par la constitution du Fonds et l'émission initiale d'actions non encore amortie au moment de la constitution du nouveau compartiment.

10.4 Commission du gérant en investissement

Le gérant en investissement est autorisé à recevoir une commission de gestion et de performance le cas échéant, pour chaque classe ou catégorie d'actions, à imputer sur l'actif brut de chaque compartiment à la fin de chaque trimestre. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le gérant en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

10.5 Commissions de l'Administrateur Central

L'Administrateur Central est autorisé à recevoir une commission d'administration sur l'actif brut du compartiment concerné payable à la fin de chaque mois. Cette commission dépendra de la politique d'investissement du compartiment concerné.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposés par l'Administrateur Central seront supportés par le compartiment concerné.

10.6 Commissions de l'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert

L'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert sera autorisé à recevoir une commission dont le montant maximum sera indiqué dans le document d'émission. En outre, la banque de dépôt peut recevoir des frais bancaires habituels pour transactions.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposé par l'agent de dépôt, domiciliataire, registre et de transfert et tous frais de dépôt des banques et établissements financiers ayant la garde de l'actif d'un compartiment seront supportés par le compartiment concerné.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et sera clos le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice comptable se terminera le 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés de la Société seront tenus dans la monnaie de référence de la Société. Les états financiers liés aux compartiments séparés seront exprimés dans la devise de référence du compartiment concerné.

Art. 12. Publications. Les rapports annuels vérifiés seront mis à la disposition des actionnaires gratuitement aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et du domiciliataire.

Toute autre information financière soumise à publication concernant la Société, y compris la VNI, le prix d'émission, de conversion et de rachat des actions de chaque compartiment et toute suspension de l'évaluation, sera mise à disposition du public aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et de tout domiciliataire.

Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise ou décidée par le Conseil d'administration, tout avis aux actionnaires sera envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, envoyé aux actionnaires par courriel, publié sur le site Internet de la Société, dans un ou plusieurs journaux et/ou dans le Mémorial.

Art. 13. Calcul de la value nette d'inventaire par action.

13.1 Fréquence de calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie dans le compartiment concerné sera calculée au moins deux fois par an comme décrit plus amplement dans le document d'émission (un «jour d'évaluation»), conformément aux dispositions de « l'évaluation de l'actif » ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Administrateur Central en sa qualité d'administrateur.

13.2 Calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie d'actions dans le compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence de chaque compartiment concerné et sera fixée à chaque jour d'évaluation en divisant l'actif net du compartiment attribuable à la classe ou à la catégorie concernée, étant la valeur de l'actif total de ce compartiment allouable justement à la classe ou catégorie moins la portion du passif du compartiment justement allouable à la classe ou la catégorie, pour chaque jour d'évaluation, par le nombre total d'actions de la classe ou catégorie en circulation au jour d'évaluation concerné, conformément aux règles d'évaluation prévues à «Évaluation de l'actif».

L'actif et le passif de chaque compartiment sont évalués dans leur devise de référence.

La VNI par action peut être arrondie par excès ou par défaut à l'action la plus proche de la devise de référence décidée par le Conseil d'administration.

13.3 Suspension provisoire du calcul

Le Conseil d'administration peut suspendre le calcul de la VNI par action d'un compartiment et, en conséquence, l'émission et le rachat d'actions par ses actionnaires ainsi que la conversion à partir d'actions et en actions de chaque compartiment:

- lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses et autres marchés réglementés fournissant la base de l'évaluation d'une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable au compartiment ou lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable à chaque compartiment est libellée, sont fermés autrement qu'aux jours fériés ou si les transactions y sont soumises à des restrictions ou suspendues;

- lorsque, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, la cession d'actifs de la Société attribuables à chaque compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans nuire gravement aux intérêts des actionnaires;

- dans le cas d'une interruption des moyens normaux de communication utilisés pour l'évaluation de l'investissement de la Société attribuable à chaque compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur de l'actif de la Société attribuable au compartiment ne peut être déterminée avec suffisamment de rapidité et de précision;

- si, par suite de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont impraticables ou si les achats et ventes des actifs de la Société attribuables à tel compartiment ne peuvent être réalisés aux taux de change normaux.

Toute suspension doit être publiée et notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la VNI a été suspendu.

Pareille suspension concernant un compartiment n'aura aucun d'effet sur le calcul de la VNI par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions de tout autre compartiment.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la VNI par action dans le compartiment concerné.

13.4 Évaluation des actifs

L'actif de la Société, relatif à chaque compartiment, doit comprendre:

- (i) l'ensemble des liquidités en caisse ou en dépôt, en ce compris tous intérêts échus y afférents;
- (ii) l'ensemble des effets et billets payables à vue et tout produit à recevoir (incluant les produits non encore perçus liés à la cession de titres);
- (iii) l'ensemble des obligations, obligations à terme, certificats de dépôt, actions, obligations non garanties, titres à revenu fixe, bons de souscriptions, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et actifs similaires qui sont la propriété de la Société;
- (iv) tous dividendes en actions, dividende en espèces et distributions en numéraire à recevoir par la Société dans la mesure où la Société peut raisonnablement disposer d'informations y relatives;
- (v) tous intérêts échus sur les actifs porteurs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si lesdits intérêts sont compris ou reproduits dans le principal desdits actifs;
- (vi) les frais d'établissement de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- (vii) la valeur liquidative des contrats de change à terme et toute option d'achat ou de vente où la Société détient une position ouverte;
- (viii) tous autres actifs de toute sorte et de toute nature incluant les charges payées d'avance.

La valeur de l'actif de chaque compartiment sera déterminée comme suit:

- a) la valeur de tout numéraire en caisse ou en dépôt, les factures et billets payables sur demande et créances clients, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus comme susmentionné mais non encore reçus doit en être le montant intégral, sauf au cas où leur paiement ou réception intégrale est peu probable, auquel cas la valeur est calculée après une déduction considérée comme appropriée pour en refléter la valeur réelle;
- b) la valeur des titres cotés ou échangés sur un marché réglementé, une Bourse ou autres marchés réglementés sera évaluée au dernier cours disponible sur ces marchés. Si un titre est coté ou échangé sur plusieurs marchés, le cours de clôture sur le marché qui constitue le marché le plus représentatif de ces titres, sera déterminant;
- c) dans le cas où les titres ne seraient pas cotés ou échangés sur un marché réglementé, une Bourse ou autres marchés réglementés ou si, selon l'avis du Conseil d'administration, le dernier cours disponible ne reflète pas exactement la juste valeur de marché des titres concernés, la valeur des titres sera fixée par le Conseil d'administration sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'administration;
- d) la valeur liquidative des contrats à terme standardisés, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option non négociés sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés signifiera leur valeur de liquidation nette fixée, conformément aux principes établis par le Conseil d'administration, sur une base appliquée régulièrement pour chaque contrat différent. La valeur de liquidation des contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré, ou contrats de change à option négociés sur des marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés sera fondée sur les derniers cours à terme disponibles de ces contrats sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats sont échangés par la Société; si un contrat à terme standardisé, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option ne peut être liquidé le jour où l'actif net est fixé, la base visant à déterminer la valeur de liquidation du contrat sera la valeur que le Conseil d'administration juge juste et raisonnable;

e) la VNI par action de chaque compartiment peut être déterminée en utilisant une méthode d'amortissement du coût pour tout investissement avec date d'échéance à court terme. Cela implique d'évaluer un investissement à son cours puis d'accepter un amortissement constant jusqu'à échéance de toute remise ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude dans l'évaluation, elle peut engendrer des périodes pendant lesquelles la valeur, fixée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que le compartiment recevrait s'il cédait l'investissement. L'Administrateur Central évaluera régulièrement la méthode d'évaluation et recommandera des modifications, lorsque cela est nécessaire, afin de garantir que les investissements du compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur de marché comme déterminé en bonne foi par l'Administrateur Central. Si l'Administrateur Central estime qu'un écart par rapport au coût amorti par action peut engendrer une dilution importante ou un autre résultat injuste pour les actionnaires, l'Administrateur Central procédera à des rectifications, le cas échéant, comme il le juge approprié afin d'éliminer ou de réduire, dans la mesure du possible, la dilution ou les résultats injustes;

Le compartiment concerné doit, en principe, conserver dans son portefeuille les investissements déterminés par la méthode d'amortissement du coût jusqu'à leurs dates d'échéance respectives;

f) les swaps de taux sont évalués à leur juste valeur de marché établie par référence à la courbe de taux d'intérêt en vigueur. Les swaps liés à l'indice de référence et aux instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice de référence ou instrument financier applicable. L'évaluation de l'accord de swap de l'indice de référence ou instrument financier sera fondée sur la valeur de marché de la transaction du swap établie de bonne foi conformément aux procédures fixées par l'Administrateur Central;

g) tout autre actif sera évalué à la juste valeur de marché fixée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Administrateur Central;

h) l'Administrateur Central peut autoriser d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

Dans le cas où des circonstances extraordinaires rendent les évaluations susmentionnées impossibles ou inadéquates, l'Administrateur Central est autorisé à adopter, prudemment et de bonne foi, d'autres règles aux fins d'aboutir à une évaluation juste de l'actif de la Société.

Si, depuis le moment de détermination de la VNI par action de toute classe ou catégorie dans un compartiment particulier, une modification importante a eu lieu dans les cours des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du compartiment sont échangés ou cotés, l'Administrateur Central peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation de la VNI par action et procéder à une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, rachat ou change reçus ce jour là seront traités avec la seconde VNI par action.

Le passif de la Société devra comprendre:

- (i) tous les emprunts, effets échus et comptes à verser exigibles;
- (ii) tous intérêts échus sur emprunts de la Société (y compris les frais encourus dans le cadre de la conclusion de ces emprunts);
- (iii) tous frais administratifs échus ou redus;
- (iv) tout passif connu, présent ou futur, incluant toute obligation contractuelle exigible ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs fondée sur le capital et le revenu au jour d'évaluation concerné, comme déterminé de temps à autre par le Conseil d'administration ainsi que toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'administration; et
- (vi) tout autre passif de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception du passif représenté par les actions de la Société. Pour la détermination du montant de ce passif, le Conseil d'administration prendra en compte toutes les dépenses payables et tous les frais occasionnés par la Société, qui comprennent entre autres les commissions et dépenses détaillées dans leur section correspondante.

La VNI par action pour chaque compartiment est fixée par l'Administrateur Central agissant en sa capacité d'administrateur et mise à disposition à son siège social.

Chaque compartiment sera évalué de telle sorte que tous les accords visant à racheter ou céder les titres sont reflétés à la date d'exécution et tous les dividendes et les distributions à recevoir sont regroupés aux dates de détachement du droit au dividende concernées.

Art. 14. Politique de distribution. Le Conseil d'administration peut déclarer des distributions annuelles ou intérimaires à partir des bénéfices sur revenu des investissements et gains sur capital réalisés et, s'il est jugé nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, à partir de tous autres fonds disponibles pour la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que l'actif total net de la Société chute au-dessous de son équivalent dans la monnaie de référence de la Société du montant minimum de l'actif net des organismes de placement collectif requis par la loi luxembourgeoise.

Les distributions effectuées et non réclamées pendant cinq ans à partir de leur échéance expireront et reviendront au compartiment concerné.

Art. 15. Amendements aux statuts. L'assemblée générale des actionnaires peut dans l'intérêt des actionnaires modifier les statuts de la Société, en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 16. Durée, liquidation et incorporation de la Société et de tout compartiment, classe ou catégorie. La Société et chaque compartiment sont constitués pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 15 des présents statuts.

Si le capital social descend au-dessous des deux tiers du capital minimum indiqué, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'administration. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est exigé, décidera à la simple majorité de votes des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera également référée à l'assemblée générale lorsque le capital social tombe au-dessous d'un quart du capital minimum à l'article 6 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans conditions de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée. L'assemblée doit être convoquée de telle sorte à être tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est descendu au-dessous des deux tiers ou, le cas échéant, du quart du minimum légal.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

L'événement conduisant à une dissolution de la Société doit être annoncé par avis publié dans le Mémorial. En outre, l'événement conduisant à la dissolution de la Société doit être annoncé dans au moins deux journaux à diffusion appropriée, dont au moins l'un d'entre eux sera luxembourgeois. Cet événement sera également notifié aux actionnaires de toute autre manière jugée adéquate par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale ou, le cas échéant, le liquidateur qu'elle a nommé, réalisera l'actif de la Société ou des classes ou catégories correspondantes et/ou des compartiments dans le meilleur intérêt des actionnaires et sur instruction de l'assemblée générale, la banque de dépôt distribuera les produits nets émanant de la liquidation, après déduction de toutes les dépenses engendrées par la liquidation, parmi les actionnaires des classes, catégories et /ou compartiments concernés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. L'assemblée générale peut distribuer tout ou partie de l'actif de la Société ou des classes, catégories et/ou compartiments en nature à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par l'assemblée générale (y compris mais non limitativement la remise d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les réviseurs d'entreprises agréés de la Société) et au principe d'égalité de traitement des actionnaires.

A la clôture de la liquidation de la Société, les produits correspondant aux actions non liquidées seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation de Luxembourg jusqu'à écoulement de la période de prescription. Dans la mesure où la liquidation de d'une classe, catégorie et/ou compartiment est concernée, les produits correspondant aux actions non liquidées pour remboursement à la clôture de la liquidation seront gardés en lieu sûr par la banque de dépôt pour une période n'excédant pas 9 mois à partir de la date de la clôture de la liquidation; passé ce délai, ces produits seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation.

Les actions peuvent être rachetées, pourvu que les actionnaires soient traités équitablement.

Au cas où pour une raison quelconque, la valeur de l'actif d'une classe, catégorie ou compartiment descendrait au-dessous du montant que le Conseil d'administration considère comme niveau minimum en-dessous duquel la classe, catégorie ou compartiment ne peut fonctionner efficacement de façon économique, ou dans le cas où une modification significative de la situation économique ou politique aurait des retombées sur la classe, catégorie ou compartiment avec des conséquences négatives sur les investissements de cette classe, catégorie ou compartiment ou lorsque la gamme de produits offerts aux clients est rationalisée, le Conseil d'administration peut décider de mener une opération de rachat forcé de toutes les actions de la classe, catégorie ou compartiment à la valeur net d'inventaire par action en vigueur au jour d'évaluation, date à laquelle la décision prendra effet (y compris les cours et dépenses précis occasionnés par la réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la classe, catégorie ou du compartiment concernés avant la date de prise d'effet du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons de ce rachat de même que les procédures de mise en oeuvre. A moins qu'il ne soit autrement disposé par le Conseil d'administration, les actionnaires de telle classe, catégorie ou compartiment ne peuvent continuer à proposer le rachat ou la conversion de leurs actions en attendant la mise en place de la décision de liquidation. Si le Conseil d'administration autorise le rachat ou la conversion des actions, ces opérations de rachat ou de conversion seront effectuées conformément aux clauses prévues par le Conseil d'administration dans les documents de vente des actions, sans frais (mais incluant les cours et dépenses réels occasionnés par la réalisation des investissements, les dépenses de clôture et celles de règlement des impayés) jusqu'à la date de prise d'effet du rachat forcé.

Dans les mêmes circonstances mentionnées dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation de classes, catégories et/ou compartiments, le Conseil d'administration peut décider de fusionner une classe, catégorie et/ou compartiment avec une autre classe, catégorie et/ou compartiment. Les actionnaires seront informés d'une telle décision par avis envoyé à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par le Conseil d'administration, en outre, la publication contiendra des informations relatives à la nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment.

Cette publication sera effectuée au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prendra effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport à une nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment ne prenne effet.

Le Conseil d'administration peut décider de distribuer l'actif de toute classe, catégorie et/ou compartiment à ceux d'un autre OPC soumis à la Loi de 2007 ou à tout autre compartiment d'un autre OPC (cet OPC ou compartiment dans un autre OPC étant appelé le «Nouveau Fonds») (à la suite d'une scission ou d'une fusion, si nécessaire et le paiement du montant correspondant à tout droit à une partie aux actionnaires) là où la valeur de l'actif net d'une classe, catégorie et/ou compartiment est passé à un montant fixé par le Conseil d'administration comme étant le niveau minimum de la classe, catégorie et/ou compartiment pour opérer de manière économiquement efficace, ou en cas de changement important de la situation économique ou politique ou pour des raisons de rationalisation. Cette décision sera annoncée par avis envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par le Conseil d'administration (en outre, l'avis comprendra des informations relatives au nouveau Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Après cette période, les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront liés par la décision du Conseil d'administration, sous réserve que seuls les actionnaires ayant expressément donné leur accord pourront être transférés à un OPC étranger.

Art. 17. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune autre transaction conclue entre la Société et une autre société ou entreprise ne saurait être entaché ni invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agent de la Société aient des intérêts dans ladite autre société ou entreprise ou aient la qualité d'administrateur, agent ou salarié de celle-ci. Le fait pour un administrateur ou agent de la Société d'exercer des fonctions d'administrateur, agent ou salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société sera amenée à conclure des contrats ou à collaborer d'une quelconque autre manière, ne fera pas obstacle à ce qu'il examine et vote ou agisse dans le cadre de toutes questions ayant trait à ce contrat ou d'autres affaires.

Dans le cas où, dans une quelconque transaction de la Société, un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt contraire aux intérêts de la Société, cet administrateur ou agent devra aviser le Conseil d'administration dudit conflit d'intérêt et s'interdira de participer ou de voter dans le cadre de cette transaction. Cette transaction et les intérêts y afférents de cet administrateur ou agent seront examinés lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'expression «conflit d'intérêts», telle qu'employée ci-dessus, n'inclura pas les rapports avec ou sans intérêt dans quelque affaire, position ou transaction que ce soit impliquant une société affiliée ou associée ou une autre personne, entreprise ou entité pouvant de temps à autre, être déterminé par le Conseil d'administration à son entière discrétion.

Art. 18. Administrateurs. La Société sera gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans. Ils seront rééligibles.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant personne physique par l'intermédiaire de laquelle elle exercera ses fonctions d'administrateur. À cet égard, une tierce partie n'est pas autorisée à demander à ladite personne de justifier ses pouvoirs, le fait d'être le représentant ou mandataire de l'entité juridique étant suffisant.

Le mandat des administrateurs en fonction non reconduit prendra fin immédiatement après leur remplacement par l'assemblée générale.

Tout administrateur peut être relevé de ses fonctions avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par résolution adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout candidat à la fonction d'administrateur non mentionné à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires devra être élu par 2/3 des votes des actionnaires présents ou représentés.

Des administrateurs potentiels mentionnés à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle seront élus par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Au cas où un poste d'administrateur du Conseil est vacant pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restants, nommés lors de l'assemblée générale, seront habilités à nommer à la majorité un administrateur pour assumer ce poste provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui ratifiera cette nomination.

Art. 19. Présidence et réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration choisira en son sein un président et peut également désigner un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement administrateur. Les réunions du Conseil d'administration doivent être convoquées par le président ou par deux administrateurs, et tenues aux lieux, date et heure indiqués sur l'avis de convocation. Tout administrateur peut participer à toute réunion en nommant un autre administrateur pour le représenter par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre procédé écrit similaire de communication. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les réunions du Conseil d'administration seront présidées par son président, ou à défaut, par le doyen des administrateurs assistant à la réunion.

Le Conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions seront adoptées par un vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors de toute réunion du Conseil d'administration, le nombre des votes pour une résolution serait égal au nombre de votes contre, le vote de la personne présidant la réunion du Conseil d'administration sera décisif.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par de tels procédés équivaldra à une présence physique à la réunion.

Nonobstant les dispositions susmentionnées, les administrateurs peuvent également voter par le biais d'une circulaire. La résolution sera approuvée par les administrateurs qui signeront chacun soit un document unique soit plusieurs copies du même document. La résolution ainsi prise aura le même effet que si elles avaient été votées lors d'une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue, et peuvent être prouvées par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen similaire.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président ou la personne ayant présidé cette réunion en son absence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Président, ou par son secrétaire, ou par deux administrateurs ou par toute personne agréée par le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus faire à tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires seront de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière et affaires de la Société et les pouvoirs d'exécuter la politique d'investissement.

En outre, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs gérants en investissement et/ou conseillers en investissement pour la mise en place de la politique d'investissement de la Société.

Toute nomination de cet ordre peut être révoquée par le Conseil d'administration à tout moment.

Art. 21. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, membres de la direction ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration.

Art. 22. Assemblées générales des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires indépendamment de la classe ou catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation du Conseil d'administration.

Elle peut également être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle sera tenue conformément à la loi luxembourgeoise au siège social, le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées d'actionnaires peuvent être tenues à des lieux et moments spécifiés dans les convocations respectives d'assemblées.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'administration conformément sur ordre du jour envoyé au moins huit jours avant la réunion à chaque actionnaire enregistré à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires ou à toute autre adresse indiquée par l'actionnaire concerné. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'administration sauf dans le cas où la réunion serait demandée par écrit par les actionnaires, auquel cas le Conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis donnés aux actionnaires peuvent être envoyés par courriel sur adresse enregistrée uniquement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'administration peut fixer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour l'assistance aux assemblées des actionnaires.

Les affaires traitées lors de toute assemblée des actionnaires se limiteront à celles prévues à l'ordre du jour (qui comprendront les affaires exigées par la loi) et aux activités liées à ces affaires. Chaque action de toute classe ou catégorie donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut agir par procuration lors de toute assemblée générale en nommant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne pour son mandataire, non nécessairement actionnaire et pouvant être administrateur de la Société.

Sauf autrement prévu par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Réviseur d'Entreprises agréé. Conformément à la loi de 2007, les comptes et la préparation de toutes les déclarations exigées par la loi luxembourgeoise seront surveillés par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée générale et rémunéré par la Société.

Le Réviseur d'Entreprises agréé en fonction peut être démis de ses fonctions à tout moment par l'Assemblée générale.

Art. 24. Dépôt des actifs de la Société. Dans la mesure exigée par la loi de 2007, la Société conclura un accord de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne comme prévu par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, telle qu'amendée (le «dépositaire»).

Le dépositaire aura les pouvoirs et les responsabilités prévus par la loi de 2007.

Si le dépositaire souhaite se retirer, le Conseil d'administration devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un remplaçant dans les deux mois suivant la prise d'effet de la démission. Le Conseil d'administration peut résilier l'accord de dépôt, mais ne peut relever le dépositaire de ses fonctions avant qu'un remplaçant n'ait été trouvé.

Art. 25. Loi, juridiction, langue en vigueur. Les statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Tout litige survenant entre les actionnaires, le gérant en investissement, l'Administrateur Central et le dépositaire doit être réglé conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à moins, cependant que le gérant en investissement, l'Administrateur Central et dépositaire se soumettent, ainsi que la Société, (i) à la juridiction des cours des pays dans lesquels les actions sont offertes ou vendues, concernant les litiges émanant d'investisseurs résidant dans ces pays et, (ii) concernant les affaires relatives aux souscriptions, rachats et conversions par des actionnaires résidant dans ces pays, aux lois de ces pays.

L'anglais sera la langue régissant les présents statuts.

Art. 26. Divers. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu par les présents statuts sera réglée conformément à la loi de 2007 et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice financier commencera à la date de constitution de la Société et sera clos le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle sera tenue pour la première fois en 2009 aux jour, heure et lieu indiqués dans les présents statuts.

Souscription et paiement

Le capital initial de la Société été souscrit par:

- la société BANCO DE MADRID, S.A., prénommée, qui souscrit les (trois cent dix) 310 actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à d'ores et déjà à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire qui le constate.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ont été satisfaites.

Frais

Les frais supportés par l'Entreprise à la suite de sa constitution sont estimés à approximativement 6.400, EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital initial souscrit, se considérant comme valablement convoqué, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire et adopté les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes ont été élues administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009:

- Monsieur Luis Francisco REGALADO NORES, administrateur de société, né à Ferrol (Espagne), le 27 octobre 1967, demeurant professionnellement à E-28046 Madrid (Espagne), 2, Paseo de la Castellana;

- Monsieur Pablo HARGUINDEY ANTOLI-CANDELA, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 2 juin 1972, demeurant professionnellement à E-28046 Madrid (Espagne), 2, Paseo de la Castellana;

- Madame Victoria SIMÓN VILLAREJO, administrateur de société, née à Madrid (Espagne), le 10 avril 1966, demeurant professionnellement à E-28001 Madrid (Espagne), 23, Calle Don Ramón de la Cruz.

2) A été nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2009:

- BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 71.178,

3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit par la présente qu'à la demande de la personne susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais accompagné d'une traduction en français; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte présent a été lu au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Valls, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28946. — Reçu mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juillet 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008092669/241/1381.

(080107048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Sefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.189.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

2. Monsieur Paul MARX, docteur en droit, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 novembre 1947, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentés par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-qualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SEFIN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder trois ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder trois ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le vingt juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire comme suit toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune:

	Actions
1. Monsieur Jean FELL, prénommé, trois cents actions,	300
2. Monsieur Paul MARX, prénommé, dix actions,	10
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille cent cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, dûment représentés et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008, Relation GRE/2008/2934. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,5% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008092695/231/185.

(080106940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Agua S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.500.

EXTRAIT

Avec effet au 3 juillet 2008, la société anonyme Financière Centuria Luxembourg S.A., a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, de la société anonyme Agua S.A. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2008092571/6654/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Maranello Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.746.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19.05.2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 19.05.2008 que le siège de la société Maranello Investments S.A. est transféré avec effet immédiat à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008092573/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Valmy Technologies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.682.

—
Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société que la Fiduciaire Jean-Marc FABER, démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat au 15 juillet 2008.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la Fiduciaire Jean-Marc FABER dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société VALMY TECHNOLOGIES S.A., situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008092570/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Conquest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 24.321.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 9 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, XVIIIe chambre siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CONQUEST Sàrl, ayant eu son siège social à L-2229 LUXEMBOURG, 3-5, rue du Nord.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2008092568/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Simap Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.000.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092853/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07834. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Vie Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.012.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092854/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07765. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pacific Sun Central Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 54.651.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 9 juin 2008, le Tribunal de et à Luxembourg, XVIII^e chambre siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société PACIFIC SUN CENTRAL Sàrl, ayant eu son siège social à L-1635 LUXEMBOURG, 4, allée Leopold Goebel.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2008092566/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Calvasina Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.464.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société à responsabilité limitée
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008092852/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07839. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Dedalum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.807.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008092855/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07767. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Arlton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.295.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008092856/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07771. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 139.366.

In the year Two Thousand and Eight, on the 17th day of June,
Before Us, Maître Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS S.C.A., SICAR, a Société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a Société d'investissement en capital à risque (SICAR) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 116.189 ("ECIP"), here represented by Alfio Lo-Castro, assistant financial controller, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 13th June, 2008.

2. EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS B S.C.A., SICAR, a Société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a Société d'investissement en capital à risque (SICAR), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.545 ("ECIP B"), here represented by Alfio Lo-Castro, assistant financial controller, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 13th June, 2008.

The appearing parties from 1) to 2) are herein referred to as the "Existing Shareholders" or "Subscribers."

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties sub 1) to 2) are the current shareholders of ECIP Agree Sàrl, a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 21st 2008, in the course of publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The current share capital of the Company is set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares (*parts sociales*) of Twenty-five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up;

III. That all the shareholders are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice.

The Existing Shareholders have decided to deliberate on the following points of the agenda:

1. Increase of the share capital of ECIP Agree Sàrl by an amount of Seven Hundred Thirty Seven Thousand Five Hundred Euros (EUR 737,500), in order to raise it from its present share capital amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) to Seven Hundred Fifty Thousand Euros (EUR 750,000), by the issuance of Twenty Nine Thousand Five Hundred (29,500) new shares (*parts sociales*), all shares having a par value of Twenty-five Euros (EUR 25) each (the "New Shares"), the new shares having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of the newly issued shares and issue premium by contribution in cash by the Subscribers;

3. Subsequent amendment of Article 6.1, first paragraph of the articles of association of the Company to give it the following content:

"The Company's share capital is fixed at Seven Hundred Fifty Thousand Euros (EUR 750,000), represented by Thirty Thousand (30,000) shares (*parts sociales*) of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up;" and

4. Miscellaneous.

After deliberation, on the basis of the agenda, the Existing Shareholders made the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The general shareholders' meeting decides to increase the share capital by an amount of Seven Hundred Thirty Seven Thousand Five Hundred Euros (EUR 737,500), in order to raise it from its present share capital amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) to Seven Hundred Fifty Thousand Euros (EUR 750,000), by the issuance of Twenty Nine Thousand Five Hundred (29,500) new shares (*parts sociales*), all shares having a par value of Twenty-five Euros (EUR 25), each vested with the same rights and obligations as the existing shares, each share to be fully subscribed and paid up by contribution in cash.

Intervention - subscription - payment

Thereupon appeared the Existing Shareholders as well as the Subscribers, represented as stated here-above, which have declared to subscribe for the Twenty Nine Thousand Five Hundred (29,500) new shares (*parts sociales*), in the following amounts and proportions:

Investor	Number of shares subscribed	Total Shares Subscription Price in EUR
ECIP	20,355	508,875
ECIP B	9,145	228,625
Total	29,500	737,500

All the newly issued shares have been fully-paid-up in cash, so that the amount of Seven Hundred Thirty Seven Five Hundred Euros (EUR 737,500) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general shareholders' meeting decides to amend Article 6.1, First Paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The Company's share capital is fixed at Seven Hundred Fifty Thousand Euros (EUR 750,000), represented by Thirty Thousand (30,000) shares (*parts sociales*) of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

91620

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6.000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) dûment constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189 ("ECIP"), ici représentée par Alfio Lo-Castro, assistant contrôleur financier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 13 juin 2008.

2. EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS B S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) dûment constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545 ("ECIP B"), ici représentée par Alfio Lo-Castro, assistant contrôleur financier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 13 juin 2008.

Les parties comparantes sub 1) à 2) sont désignées ci-après comme les "Associés Actuels" ou "Souscripteurs".

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sous 1) à 2) sont les associés actuels de ECIP Agree Sàrl, une société à responsabilité limitée, existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès au Registre de Commerce et DES Sociétés de Luxembourg, (la "société"), constituée selon un acte du notaire soussigné en date du 21 mai 2008 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

II. Le capital social actuel de la Société est fixé à Douze Mille Cinq Cents euros (EUR 12,500), représenté par Cinq Cents (500) parts sociales, de Vingt-Cinq (25 EUR) chacune, chacune étant entièrement souscrite et libérée;

III. Que tous les associés sont dûment représentés à l'assemblée, qui est, par conséquent, valablement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous, sans notice préalable.

Les Associés Actuels ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de ECIP Agree Sàrl d'un montant de Sept Cent Trente-Sept Mille Cinq Cents euros (EUR 737,500), afin d'élever le montant actuel du capital social de Douze Mille Cinq Cents euros (EUR 12,500) à Sept Cent Cinquante Mille euros (EUR 750,000), par l'émission de Vingt-Neuf Mille Cinq Cents (29,500) nouvelles parts sociales, chaque part ayant une valeur de Vingt-Cinq euros (EUR 25) (les "Nouvelles Parts"), les Nouvelles Parts ayant les mêmes droits et engagements que les parts existantes;

2. Souscription et libération totale des parts sociales nouvellement émises et émission de la prime par apport en numéraire par les Souscripteurs;

3. Amendement subséquent de l'Article 6.1, paragraphe premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social la Société est fixé à Sept Cent Cinquante Mille euros (EUR 750,000), représenté par Trente Mille (30,000) parts sociales de Vingt-Cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.";

4. Divers.

Après délibération, sur base de l'ordre du jour, les Associés Actuels ont pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de ECIP Agree Sàrl d'un montant de Sept Cent Trente-Sept Mille Cinq Cents euros (EUR 737,500), afin d'augmenter le montant actuel du capital social de Douze Mille Cinq Cents euros (EUR 12,500) à Sept Cent Cinquante Mille euros (EUR 750,000), par l'émission de Vingt-Neuf Mille Cinq Cents (29,500) nouvelles parts sociales, chaque part ayant une valeur de Vingt-Cinq euros (EUR 25) chacune (les "Nouvelles Parts"), les Nouvelles Parts ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, chaque part étant entièrement souscrite et libérée par un apport en numéraire.

Intervention - souscription - libération

Les Associés Actuels de la Société, de même que les Souscripteurs comparant, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux Vingt-Neuf Mille Cinq Cents (29,500) nouvelles parts sociales dans les montants et proportions suivants:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix total de souscription des actions en EUR
ECIP	20,355	508,875
ECIP B	9,145	228,625
Total	29,500	737,500

Les nouvelles parts sociales ayant été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de Sept Cent Trente-Sept Mille Cinq Cents euros (EUR 737,500) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 6.1, paragraphe premier des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à Sept Cent Cinquante Mille euros (EUR 750,000), représentés par Trente Mille (30,000) parts sociales de Vingt-Cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ EUR 6.000.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parlée la langue anglaise, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci étant tous connu par le notaire par leur nom, prénoms, état civil et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LO-CASTRO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 26 juin 2008. LAC/2008/25978. — Reçu trois mille six cent quatre-vingt-sept Euros virgule cinquante Cents (EUR 3.687,50.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008092615/208/174.

(080106432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Scame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.937.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008092857/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07774. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Stock-Car Team Télévie A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2713 Luxembourg, 11, rue René Weimerskirch.

R.C.S. Luxembourg F 7.673.

STATUTEN

1. Benennung, Gegenstand, Sitz und Dauer

Art. 1. Der Verein heißt STOCK-CAR TEAM TELEVIE A.S.B.L und hat den Statut einer asbl.

Art. 2. Er hat zum Ziel jede Tätigkeit, welche die Entwicklung, die Organisation und die Verbreitung des Motorsport: wie z.B. Stock-Car Rennen, zu fördern.

Art. 3. Der Verein hat seinen Sitz in der Gemeinde Luxemburg.

Art. 4. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

2. Aufnahme, Austritt und Ausschluss eines Mitglieds

Art. 5. Jede Person kann dem Verein als aktives Mitglied (Vorstand, Pilot, o.a.) oder als Ehrenmitglied beitreten.

Art. 6. Ein Mitglied des Vereins kann in folgenden Fällen vom Vorstand ausgeschlossen werden:

- a) wenn die Statuten schwerwiegend verletzt werden,
- b) wenn gegen die Interessen des Vereins gehandelt wird,
- c) wenn gegen die Aufnahmebedingungen verstoßen wird,
- d) bei Gesetzesverstößen.

Der Ausschluss wird vom Vorstand mit zwei Drittel Mehrheit beschlossen. Jedes austretende oder ausgeschlossene Mitglied hat kein Recht auf Rückzahlung der geleisteten Beiträge oder auf Teile des Kapitals des Vereins.

Art. 7. Der Jahresbeitrag wird gelegentlich der Generalversammlung des Vereins festgelegt.

3. Generalversammlung

Art. 8. Die Generalversammlung umfasst alle aktiven Mitglieder. Sie können sich nicht durch Nichtmitglieder vertreten lassen. Kein Mitglied kann mehr als ein Mitglied vertreten.

Art. 9. Die Generalversammlung wird wenigstens einen Monat vorher vom Vorstand festgelegt.

Art. 10. Die Einladung zur Generalversammlung muss wenigstens acht (8) Tage vor ihrer Abhaltung an alle aktive Mitglieder gehen.

Art. 11. Die Funktionen der Generalversammlung sind:

- a) Ansprache des Präsidenten,
- b) Bericht des Sekretärs über die Tätigkeit,
- c) Bericht des Kassierers über die Finanzlage,
- d) Bericht der Kassenrevisoren,
- e) Abstimmungen der verschiedenen Berichte,
- f) Statutenänderungen,
- g) Wahlen,
- h) Veranstaltungen,
- i) Verschiedenes.

Art. 12. Die Entscheidungen der Generalversammlung sind unanfechtbar. Sie werden mit absoluter Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen.

Art. 13. Bei den Wahlen kann geheim abgestimmt werden. Die einfache Majorität ist erforderlich.

Kandidaturen werden bis zum Versammlungsbeginn mündlich angenommen, der Kandidat muss aber anwesend sein.

4. Verwaltung

Art. 14. Der Verein wird von einem Vorstand von 5 bis 7 Mitgliedern geleitet. Jedes Jahr wird der Vorstand in der ordentlichen Generalversammlung teilweise neugewählt.

Im ersten Jahr treten bei 5 bis 7 Vorstandsmitgliedern deren drei (3) aus, im zweiten Jahr treten die Restlichen aus. Alle austretenden Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 15. Der Vorstand besteht aus:

Präsident,
Vizepräsident,
Sekretär,
Kassierer,
Mitglied(er).

Art. 16. Der Präsident kann für etwaige Delikte oder sonstige Ausschreitungen eines Vereinsmitgliedes weder haftbar noch gerichtlich verfolgt werden.

Art. 17. Wenn ein Vorstandsmitglied während eines Rechnungsjahres abdankt oder abgesetzt wird, kann der Vorstand einen Ersatzmann ernennen. Dieser hat kein Stimmrecht und sein Mandat erlischt bei der nächsten Generalversammlung.

Art. 18. Die Tätigkeiten des Vorstands sind:

- a) allgemeine Verwaltung,
- b) Aufnahme, Austritt und Ausschluss von Mitgliedern,
- c) Organisation von Veranstaltungen und Verteilung der Posten,
- d) Verteilung der Vereinswagen und der Materialien an die Piloten,
- e) Entscheidungen über alle Fragen welche die Statuten betreffen.

Art. 19. Der Präsident sitzt den Arbeiten des Vorstandes und der Generalversammlung vor und leitet sie. Der Präsident, Vizepräsident oder Sekretär unterzeichnet alle Dokumente und Briefe des Vereins.

Art. 20. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend sind. Hierbei muss der Präsident oder Vizepräsident vorhanden sein, welcher bei Stimmgleichheit beschlussfähig ist.

Art. 21. Dem Präsidenten und Sekretär obliegt die allgemeine Korrespondenz des Vereins, dem Kassierer obliegt die Verwaltung der Finanzen nebst der Buchführung.

Art. 22. Der Vorstand kommt auf Einladung des Präsidenten oder Sekretärs mindestens dreimal im Jahr zusammen.

Art. 23. Das Rechnungsjahr beginnt am 1. Januar.

Art. 24. Die Verwaltung der Finanzen werden durch 2 Kassenrevisoren vor jeder Generalversammlung überprüft.

Art. 25. Der Verein öffnet bei einem einheimischen Bankinstitut ein Konto.

Art. 26. Die Finanzen des Vereins setzen sich wie folgt zusammen:

- a) Jahresbeiträge,
- b) Einnahmen bei Veranstaltungen,
- c) Einnahmen aus Sponsoring,
- d) Zinsen des Kapitals,
- e) Verschiedene Einnahmen.

5. Änderungen der Statuten

Art. 27. Nur die Generalversammlung kann mit zweidrittel Mehrheit Änderungen an den Statuten vornehmen.

6. Auflösen des Vereins

Art. 28. Die Auflösung des Vereins kann nur durch eine außerordentliche Generalversammlung beschlossen werden.

Art. 29. Bei Auflösung des Vereins wird die finanzielle Lage festgestellt und der eventuelle Überschuss einem gemeinnützigen Werk zugestellt.

7. Sonstiges

Art. 30. Der Verein darf keine politischen Aktivitäten betreiben.

Art. 31. Alle nicht in den Statuten vorgesehenen Fälle werden durch den Vorstand geregelt.

Gezeichnet: St. Zeimet, P. Plein, P. Hoffmann, J.P.Kutzner, L. Ferreira, J.P. Zeimet.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008092700/9237/94.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09270. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Tyrrel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.806.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092858/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07777. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

CD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.763.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092851/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07838. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

White Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.823.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092850/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07837. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008092900/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03649. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Quifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 41.267.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008092899/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01954. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Savane Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092866/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07805. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Eworks Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.961.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092865/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07803. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008092864/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07801. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.717.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008092863/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07799. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Eurofip International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.758.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008092862/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07796. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Erste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.889.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008092861/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07795. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008092207/220/12.

(080105700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Alma Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008092208/220/12.

(080105714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Foodfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.997.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour FOODFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092229/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04253. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Sitmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.920.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour SITMAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092231/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04183. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pernambuco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.425.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour *PERNAMBUCO S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008092232/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04242. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Marge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour *MARGE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008092234/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04211. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

T&T International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.900.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour *T&T INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008092235/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04206. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Brembo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.768.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2008

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Simon Bodjanski, né le 20 juillet 1977 à Gniezno (Pologne), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Corrado Orsi, né le 7 juillet 1963 à Genova (Italie), demeurant à Viale Europa 2, I-24040 Stezzano (BG), (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008092112/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Slati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.758.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour SLATI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092239/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04191. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Arrows Due Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.041.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour ARROWS DUE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092240/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04193. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

East Tennessee and Georgia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.126.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 juillet 2008

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de quatre à trois et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur et président;

Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur

Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008092111/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Vivaraï Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.785.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour VIVARAIS PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092237/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04202. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Programme 4 Patent Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 33.666.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092241/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04246. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Scaw International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092243/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04261. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 931.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008092222/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07481. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092244/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04251. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo Operations (International) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 68.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092246/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04254. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Grisu Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.167.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour GRISU IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092236/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04187. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Consult Informativ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 28.976.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092219/278/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02401. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Autogrill Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 69.270.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/03/2008

Résolution:

L'Assemblée nomme Auditeur Clybouw et Associés, Audit de Banques et d'Entreprises Sarl, 128, route d'Arlon, Luxembourg, avec effet au 31/12/2007.

Le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale se tenant en 2009.

Pour extrait conforme

Autogrill Finance SA

Signature

Référence de publication: 2008092213/1141/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

KRYK UK Property, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6988 Hostert, 12A, rue Jean-Pierre Kommes.

R.C.S. Luxembourg E 1.990.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008092212/220/12.

(080105829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008092214/212/12.

(080105833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.